

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
MAIRIE DE CARBONNE

PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2009

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	23
Procurations	01
Absents	4
Votants	24
Convoqués le 13/05/2009	
Affiché le 27/05/09	

*L'an deux mille neuf et le dix neuf mai à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BROS, Premier Maire-Adjoint et Maire par intérim.*

**Etaient présents :**

M. BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M. COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, M. TURREL, Mme LIBERATI, Mme LAUTARD, Mme PAILHES, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M. BARRAU, Mme GREGOIRE, M. DORET, Mme GOUBELET, M. AYCAGUER, M. MASSIP-PAILHES, Mme LANGLADE-MAZIC, M. PONS, Mme DARNISE, M. PEDRO, M. BARDOU.

**Procurations :** Mme GUIHUR Nelly donne procuration à M. DORET.

**Absent excusé :** M. HELLE, M. PESSANT.

**Absents :** M. BENAC.

La séance est ouverte à 21h.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Election du secrétaire de séance.**

M. MASSIP PAILHES Pierre est désigné pour être secrétaire de séance.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

## **2. Approbation du procès verbal de la séance du 21 avril 2009.**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès verbal de la séance du 21 avril 2009.

Aucune observation n'est formulée.

Votants : 24 - Pour : 23 - Contre : 0- Abstention : 1 (Mme DARNISE)  
Adopté à la majorité

## **3. Formation du jury d'assises pour 2010.**

Monsieur Bros informe le Conseil Municipal qu'il doit procéder au tirage au sort à partir des listes électorales, de neuf personnes afin d'établir la liste préparatoire du jury d'assises 2010.

Après tirage au sort, les personnes sont :

- Mme FRARESSO née Soula Clémence
- Mme PINCE née Bouas Aline
- Mme RATAUD née Tinot Annie Yvette
- Mme LAGARDE née Andréone Carole
- M. MEILHAN Eric
- M. VELA Michel
- M. BOUBENNES Marc
- M. COUMES René
- Mme MARQUES née Amouroux Liliane

Le Conseil Municipal prend acte de ce tirage au sort.

## **4. Amélioration et extension de l'éclairage public sur le chemin de la Dourdouille et sur la route du Baqué (Annexe 1).**

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le SDEHG a étudié les travaux suivants :

### Tranche 1 :

- Fourniture et pose de 13 appareils d'éclairage public de type routier sur des supports existants ou à implanter.
- Réalisation d'un siphon aérosouterrain au niveau du croisement avec la ligne aérienne HTA existante.
- Fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public équipé d'une horloge astronomique.

Le coût total de ce projet est estimé à 23 692 €.

Plan de financement :

- |   |               |
|---|---------------|
| - TVA éligible au FCTVA                             | 3521 €        |
| - part gérée par le Syndicat                        | 13 310 €      |
| - Part restant au maximum à la charge de la commune | <b>6861 €</b> |

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

M. Bros ajoute que la demande de riverains est à l'origine de ce projet d'extension de l'éclairage public. Mme Bouffartigue précise qu'il est aussi la conséquence d'une urbanisation récente de cette zone.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

Tranche 2 :

- fourniture et pose de 10 appareils d'éclairage public de type routier sur des supports existants ou à implanter.
- Fourniture et pose d'un coffret de commande d'éclairage public équipé d'une horloge astronomique.

Le coût total de ce projet est estimé à 14 779 €.

Plan de financement :

- TVA éligible au FCTVA	2196 €
- part gérée par le Syndicat	8303 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	<b>4280 €</b>

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

M. Bardou demande quelle est l'importance de la subvention du Conseil Général.

Mme Bouffartigue répond qu'il intervient dans une fourchette de 20 à 30 %.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

**5. Rénovation d'un coffret forain vétuste au Bois de Castres.**

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que le SDEHG a fait étudier les travaux détaillés ci-dessous :

- Dépose du coffret forain existant vétuste et non réparable.
- Fourniture et pose d'un nouveau coffret forain.

Mme Bouffartigue explique ce qu'est un coffret forain.

Le coût total de ce projet est estimé à 2115 €.

Plan de financement :

- TVA éligible au FCTVA	333 €
- part gérée par le Syndicat	1188 €
- Part restant au maximum à la charge de la commune	<b>594 €</b>

La part communale sera réduite grâce à la subvention du Conseil Général.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
---

**6. Effacement des réseaux électriques et rénovation de l'éclairage public sur la route de l'Arize (entre le rond point de la Tuilerie et le carrefour de la Barre).**

M. Bros explique que la route de l'Arize va subir des travaux importants de rénovation et d'amélioration notamment en ce qui concerne la circulation des piétons et des vélos.

Mme Bouffartigue explique que ces travaux sont réalisés dans le cadre des programmes d'urbanisation accordés par le Conseil Général.

Madame Bouffartigue informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 22/12/2008 concernant l'effacement des réseaux électriques et la rénovation de l'éclairage public sur la route de l'Arize, le SDEHG a réalisé l'avant projet détaillé de la dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Il s'agit de :

- travaux d'extension du réseau souterrain d'éclairage public en tranchée commune avec les travaux d'effacement du réseau basse tension sur une longueur de 300 mètres environ.
- Fourniture et pose de 12 ensembles d'éclairage de 7.00 mètres de hauteur.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG) éligible au FCTVA	33 782 €
• part gérée par le Syndicat	152 350 €
• part restant à la charge de la commune	33 165 €
Total	219 297 €

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 50 750 €. Le détail est précisé dans une convention à conclure entre le SDEHG, France Telecom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Monsieur Bros demande au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet.
- de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 33 165 € pour la partie électricité et éclairage.
- de l'autoriser à signer la convention avec le SDEHG et France Telecom pour l'opération de télécommunication et à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 50 750 € pour la partie télécommunication.
- de solliciter l'aide du Département pour l'opération de télécommunication.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

## **7. Pool routier.**

Madame Bouffartigue fait un point sur les travaux 2009 et rappelle que l'entretien des voies communales est de la compétence de la Communauté de Communes du Volvestre. C'est sur proposition des priorités faites par la commune que la Communauté de Communes gère ces voies. Elle indique que la rue Abbal est en cours de travaux et qu'en 2009 sont programmés le parking rue de la Roche et celui devant la trésorerie.

Au regard d'un plan projeté au Conseil Municipal, Mme Bouffartigue explique que 10 tonnes de goudron ont été utiles à la réparation des nids de poule et autres dégradations sur certaines portions de voies ; d'autres interventions sont encore à venir.

## **8. Dissolution du syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Volvestre.**

Monsieur Bros rappelle que le syndicat intercommunal des eaux des coteaux du Volvestre dont notre commune est membre, adhère au Syndicat Mixte Départemental pour l'eau et l'assainissement de l'Ariège (SMDEA). Il gère une partie du réseau d'eau situé dans les coteaux. Afin de simplifier le paysage intercommunal, le préfet de l'Ariège a initié le projet de dissolution de tous les syndicats intercommunaux adhérents au SMDEA et l'adhésion simultanée des communes membres des ces EPCI dissous au SMDEA.

Toutefois il apparaît que Carbonne ainsi que Marquefave et Capens se trouvent dans une situation particulière ; en effet Carbonne, gérant une partie de son réseau en régie, ne peut pas, de par la loi, adhérer au SMDEA pour la partie de réseau concernée par cette discussion. Ainsi est-il nécessaire de récupérer le réseau et de demander au SMDEA d'en assurer la gestion par convention.

La commune ayant été informée très tardivement de cette dissolution, nous n'avons pas encore pu nous mettre en contact avec le SMDEA pour discuter de la teneur de cette convention.

De plus il apparaît que de manière irrégulière, le réseau concerné par cette affaire a été rétrocédé au SMDEA en 2005.

Compte tenu de la situation, M. Bros propose de ne pas se prononcer sur la dissolution du syndicat tant qu'une convention ne sera pas proposée en parallèle au Conseil Municipal pour la gestion de ce réseau.

## **9. « Associons les Arts ».**

Monsieur Turrel rappelle que le projet de programmation avait été présenté en mars. Il explique que celui-ci repose sur une idée simple et ambitieuse : faire affiche commune avec les associations et le service culturel pendant 1 mois.

Monsieur Turrel propose d'approuver la création de la manifestation « Associons les Arts » qui se déroulera du 19 juin au 13 juillet 2009 selon le programme joint :

### **Vendredi 19 juin**

Pronomade(s)

21h30

Shop rue Jean Jaurès)

19h et 23h

Cie La Lloba - Windoll

Pulcinella - jazz délocalisé

Danse en vitrine (vitrine Annie

Halle centrale

### **Samedi 20 juin**

21h

Spectacle de danse proposé par la MJC.

Ensemble instrumental du Volvestre

Bois de Castres

### **Dimanche 21 juin**

A partir de 12h

Après-midi

Fête de la musique

Représentations théâtrales proposées par le théâtre 107 au Bois de Castres.

Centre ville

### **Vendredi 26 juin**

18h30

Balseuses, duo de steeldrums.

21h

Vernissage de l'exposition de sculptures de Jean-marc Ricq animé par les

Bibliothèque municipale

Concert des professeurs du Gip Ecole de musique - Salle des fêtes.

### **Samedi 27 juin**

21h Concert avec Koolkrane Musée Abbal  
22h Projection du film « à bord du Darjeeling limited » au Musée Abbal

### **Dimanche 28 juin**

*Les arts au soleil*

Bois de Castres

11h Musique/arts plastiques proposés par les associations culturelles locales.

21h Concert « Garance, chanson à voir » proposé par le service culturel.

### **Vendredi 3 juillet**

Quartier de la Terrasse

Conférence et diaporama par Histoire et Traditions Carbonnaises et danses traditionnelles par le cercle occitan.

21h30 Fat et Fols, concert d'Eric Fraj proposé par le service culturel

### **Mercredi 8 juillet**

16h

« Mines de clowns » par la cie Rêves de théâtre Salle de cinéma

### **Jeudi 9 juillet**

21h

Bal occitan avec Lo Jaç

Place de la République

### **Vendredi 10 juillet**

19h

Animations proposées par la MJC : rap-graff-slam-danse-chant-skate au

PRJ

### **Dimanche 12 juillet**

Concert de cordes

Eglise Saint Laurent

### **Lundi 13 juillet**

20h30

Spectacle « Paris live night » avec MDS Animations

22h

Bal

### **Samedi 18 juillet**

21h

Concert avec Artichaut orchestra dans le cadre de *31 notes d'été* proposé

par l'ADDA31

Sous la halle centrale

M. Bros félicite le travail de la commission culture pour la richesse, la diversité et la densité de ce programme.

M. Bardou demande quel est le coût de cette programmation.

M. Turrel indique que le budget est de 22 000 € soit une augmentation de 7000 € par rapport au budget précédent. Des aides du Conseil Général (500 €) et du Conseil Régional (1500 €) viendront en déduction de ces dépenses.

M. Bros exprime la volonté de la municipalité d'ouvrir à tous la culture.

M. Pedro demande quelle est la communication prévue.

M. Turrel indique que la presse locale (La Dépêche, Canal 31, Info 107, ...) et les radios locales relayeront l'information. Des affiches, des dépliants, le panneau d'information compléteront le dispositif. Une diffusion à l'échelle intercommunale sera réalisée.

M. Turrel insiste sur les objectifs de cette manifestation : mettre en valeur le dynamisme associatif et se rencontrer autour d'un moment convivial et festif.

Il ajoute que le comité de jumelage a réalisé une sculpture qui sera dévoilée le 28 juin au Bois de Castres.

M. Bros demande l'avis du Conseil Municipal sur la création de cette manifestation.

Votants : 24 - Pour : 24 - Contre : 0- Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

**Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur Bros, 1<sup>er</sup> adjoint au maire.**

- Monsieur Bros indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société Saunier et associés de l'Union (31 241) pour la **réalisation d'une étude paysagère** Place de la République. Le montant du marché est de 11 932.50 € HT soit 13 625.43 € TTC, conformément au budget. M. Bros explique dans quelles conditions s'est fait le choix de ce bureau d'études et précise le périmètre d'intervention de celui-ci.
- Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée a été conclu pour la **fourniture de signalisation verticale** pour une durée de 24 mois. L'entreprise attributaire est la société SES (31 270 Villeneuve Tolosane). Il s'agit d'un marché à bons de commande avec un minimum de 6000 € HT et un maximum de 40 000 € HT et ce conformément au budget.

Séance levée à 22 heures

Le secrétaire de séance,

Le MAIRE par intérim,

Pierre MASSIP PAILHES

Bernard BROS